

# La gentiane jaune des Pyrénées, les racines de la discorde

En 2010 et 2011, le pôle ethnologie du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées réalisait un état des lieux des cueillettes à visée commerciale sur l'ensemble de Midi-Pyrénées et sur la partie montagnaise de l'Aquitaine. L'idée première était de mieux connaître et prendre en compte les processus de cueillette dans les actions de conservation et d'en évaluer les incidences socio-économiques et environnementales. Suite à ce travail, nous décidions de porter plus particulièrement notre attention sur quelques espèces de montagne. La grande gentiane (*Gentiana lutea*) était du nombre. Plante à forte plus-value économique dont la racine est très recherchée par l'industrie, la gentiane jaune est soumise à des cueillettes intensives : on estime qu'il y aurait entre 1 500 et 2 000 tonnes de gentiane fraîche récoltées chaque année en France<sup>1</sup>. Ces prélèvements sont en majorité effectués dans le Massif central qui, avec les Pyrénées françaises, restent les seuls massifs nationaux où peuvent s'exercer des arrachages importants. Ailleurs, des arrêtés préfectoraux réglementent ou interdisent la récolte de la gentiane.

## **Raphaële Garreta**

Chargée de mission  
à l'ethnologie  
au Conservatoire botanique  
national des Pyrénées  
et de Midi-Pyrénées.

---

1. BCEEG, 1998.

Pour les acteurs de la filière, les restrictions induites par ces différentes réglementations, la demande constante en matière première, le cycle long de la plante et les changements des pratiques agricoles font que l'accès à la ressource est de plus en plus incertain. Par ailleurs, du point de vue de la plante, c'est sa pérennité qui est en jeu.

Dans ce contexte général, les Pyrénées françaises occupent une position particulière. Les récoltants du Massif central (où pression de cueillette et forte concurrence se font de plus en plus sentir) et d'Espagne (où l'arrachage est réglementé) investissent le versant nord des Pyrénées. Les chantiers d'arrachage s'y sont intensifiés ces dernières années soulevant des questions sociales, environnementales et réglementaires. Comment cela est-il perçu par les différents acteurs en présence? Comment cela est-il vécu?

### ***Présentation succincte de la grande gentiane***

Puisqu'il s'agit d'aborder tant l'exploitation (si possible durable!) de la gentiane que son maintien dans les espaces naturels, il est important de passer en revue quelques uns de ses traits biologiques caractéristiques. C'est une grande plante vivace de montagne qui peut vivre 50 à 60 ans. Selon les auteurs et les observateurs, elle fleurit entre sa cinquième et sa dixième année, puis ne refleurit que tous les 2 à 3 ans (une gentiane non fleurie n'est donc pas nécessairement jeune). Géophyte, elle passe l'hiver sous forme végétative racinaire: on ne la voit plus dès la fin octobre et il faut attendre le printemps pour voir sortir une « endive », puis la hampe florale.

Ses graines (dormantes les trois premières années) tombent au sol et les plantules germent à proximité immédiate de la plante

mère. Elles craignent la concurrence et l'embroussaillage.

La gentiane est donc une plante à croissance et développement très lents qui, bien que d'aspect robuste, reste relativement fragile au niveau écologique, même si elle se satisfait des sols les plus variés.

Ses parties souterraines sont composées d'un court rhizome à partir duquel peut se développer une tige florifère, d'une racine principale qui peut atteindre un mètre et peser de 500 g à 3 kg (les arracheurs faisant mention de prises exceptionnelles de plus grande ampleur), et de racines secondaires.

### ***Ses usages industriels***

Pourquoi recherche-t-on la racine de gentiane? Ou plus exactement, pourquoi l'industrie la convoite-t-elle tant? Car il est vrai que les récoltants eux-mêmes, et qui plus est leurs salariés, ne connaissent généralement pas la destination et la transformation finale de cette matière première qu'ils extraient du sol – surtout quand cette dernière est destinée à l'exportation.

En fonction des saisons et de la maturation de la plante, elle ne développe pas les mêmes éléments et n'intègre pas les mêmes secteurs industriels. Globalement, de mai à juillet, la gentiane de printemps contient plus de principes amers et est préférablement destinée à l'industrie pharmaceutique<sup>2</sup> et agro-alimentaire.

- 
2. Dans cette perspective, la racine de gentiane est employée pour son action sur le tube digestif et comme dépurative, pour ses propriétés anti-infectieuses et antiparasitaires, pour son action tonique et stimulante et pour ses effets sur le système nerveux central. Ces différentes sphères d'action rejoignent celles pour lesquelles la médecine populaire employait (et emploie encore parfois) la gentiane.

D'août aux premières neiges, la racine est plus riche en sucres et est plutôt vendue à la liquoristerie.

Ce marché est, semble-t-il, le plus important, que ce soit pour les besoins de la France que pour l'export (Allemagne, Autriche, Japon...). Et, si l'on sait que la France est le principal producteur de gentiane, les chiffres avancés quant aux volumes de production ne sont que des estimations, tant il est vrai que nous sommes face à un marché qui reste opaque (voire souterrain!) sur de nombreux aspects.

Au niveau international, la demande connaît certes des périodes de fluctuations mais elle est globalement constante, voire en hausse.

### ***Vitalité ou violence : deux aspects d'un chantier d'arrachage***

Puisqu'elle est actuellement limitée ou interdite sur les autres massifs français, la récolte de la gentiane se fait donc dans le Massif central, et, dans une moindre mesure, dans les Pyrénées. Les chantiers d'arrachage massif existent depuis longtemps dans les deux régions. Cela est très connu et mis en avant dans le Massif central, beaucoup moins dans les Pyrénées où dès 1886 l'Abbé Dulac écrit pourtant :

« Il croît dans notre département une dizaine d'espèces [de gentiane], et la plus célèbre, à Batsuguère ainsi qu'ailleurs c'est *Gentiana lutea* L., *Gentiane* jaune, *Grande Gentiane*, *gentis*, *janssonna*, *Quinquina des pauvres*. En patois on s'accorde à l'appeler *gentiano* ; toutefois à Artalens, canton d'Argelès, les vachers la qualifient de *Bouderasso*, parce que les feuilles servent à envelopper le beurre sur la montagne. Cette plante abonde entre Salles et Saint-Pé, à Artalens, Agos, Barèges. [...] Mais des herbolistes et des apothicaires en dévastent les habitats, l'enlevant par quintaux. »

En 1921, c'est Henri Gaussen qui témoigne : « La gentiane fournit ses racines à la pharmacie, on a pu voir en 1920 les pâturages de Superbagnères à Luchon soumis à une exploitation active. »

Outre la permanence de cette pratique dans certaines vallées pyrénéennes, la bibliographie fait unanimement état de « razzias », de « pillages », de volumes et quantités impressionnants, d'altération du milieu et autres perceptions négatives. Comment interpréter tout cela ? La question se pose d'autant plus que ce qui, *a priori*, semble relever d'une même pratique fait l'objet d'une forte valorisation dans le Massif central et est donc vécu de façon très opposée sur les deux territoires.

Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Nous les survolons ici à titre de pistes de réflexion.

### **Un chantier, qu'est-ce que c'est ?**

D'abord il faut rapidement passer en revue ce qu'est et ce que suppose un chantier d'arrachage (le terme est déjà évocateur par rapport à d'autres « cueillettes »). Et il est vrai que ces derniers ont, à de nombreux égards, des caractères particulièrement spectaculaires.

C'est en premier lieu une main d'œuvre visible, des équipes de quatre à huit personnes œuvrant en milieu découvert. Si, jusque dans les années 1980, les paysans pouvaient extraire eux-mêmes les racines des gentianes présentes sur leurs terres et la vendre à des collecteurs qui la centralisaient avant de la vendre à des grossistes ou à des industriels, il n'en va plus forcément de même aujourd'hui. L'organisation de la filière de la gentiane reste complexe et soumise à différents cas de figure. Ainsi, les producteurs peuvent être des gentianaires – comme on les nomme dans le Massif central – indépendants (agriculteur/cueilleur, auto-entrepreneur...), des collecteurs, des entreprises privées, des coopératives. Si le gentianaire indépendant peut agir

seul (ce qui est devenu fort rare), il est plus souvent d'usage de faire appel à des équipes de salariés saisonniers. Ce sont eux que l'on voit intervenir en se répartissant des zones d'action sur une même parcelle. C'est sous cette forme d'organisation en équipes que les chantiers se sont principalement exercés et s'exercent encore actuellement dans les Pyrénées.

L'outillage permettant l'arrachage de la gentiane est conséquent, lourd et même impressionnant bien que simple. Cela va de la pioche à, actuellement sur certains chantiers, la fourche mécanique. La fourche du diable « qui va taquiner l'Enfer tellement elle va profond » comme le disait un producteur dans les Pyrénées, est l'outil qui tend à être le plus utilisé (au moins dans le Massif central). Elle n'est néanmoins commercialisée nulle part et c'est le plus souvent chez le forgeron<sup>3</sup> que chaque ouvrier se la fait fabriquer. Elle est constituée de deux longues dents métalliques et d'un très long manche qui permet de faire levier. À la jonction des dents et du manche, un « marchepied » horizontal permet à l'arracheur de monter sur la fourche pour l'enfoncer plus profondément. L'outil pèse entre 12 et 15 kg selon les modèles.

Il y aussi, bien sûr, le caractère très physique et éprouvant de l'arrachage. Nous sommes d'ailleurs dans un univers quasiment exclusivement masculin, même si certaines femmes (très peu nombreuses) pratiquent également l'arrachage. Le travail est ardu, répétitif et nécessite une force conséquente pour extraire ces racines d'une montagne, elle-même symboliquement vécue comme un espace « fort ».

Un chantier c'est également des racines volumineuses (« *grosses comme le bras* » nous a-t-on dit parfois) sorties en grandes quantités.



La fourche du diable, qui « va taquiner l'Enfer tellement elle va profond », est l'outil le plus utilisé actuellement dans les chantiers d'arrachage de gentiane du Massif central. Ici, dans les Pyrénées, son usage a été imposé par Arrêté préfectoral sur six communes ariégeoises. Photo: Marion Lavabre/CBNPMP.

Elles sont rapidement débarrassées de la terre qui les entoure, entreposées en tas avant d'être débitées en gros tronçons (à la machette ou avec un couteau à grande et large lame). Elles sont ensuite transférées dans des sacs de 30 à 70 kg qui jonchent le sol avant d'être rassemblés puis chargés sur le véhicule qui les emportera.

Un gentianaire ayant un peu de métier peut arracher jusqu'à 300 kg de racines fraîches par jour.

3. Figure ambivalente liée au monde souterrain, comme nous avons eu l'occasion de le voir dans plusieurs autres communications.

Si l'on ajoute à cela les propriétés toniques et énergisantes accordées à la gentiane, le fait qu'on la transforme en eau-de-vie et en alcool (boissons fortes au goût mais, qui plus est, chargées d'une force symbolique), et le dynamisme économique que le travail de cette racine a pu apporter à certains territoires – Massif central en tête – nous avons là un faisceau d'éléments qui concourent à alimenter une image de la force, de la puissance, de la vitalité.

C'est du reste ce que le Massif central, principal fournisseur, cherche à mettre en avant<sup>4</sup>. La plante y est d'ailleurs devenue emblématique et fait l'objet de toutes les valorisations : commerciales, économiques, identitaires... Les distilleries artisanales et industrielles y sont particulièrement bien implantées. Dans le Cantal (région Auvergne), s'est créée la communauté de communes « Pays Gentiane » regroupant douze communes. Une Confrérie de la gentiane a vu le jour en 1998. En 2010, la commune de Picherande recevait, la première, le label Village européen de la gentiane<sup>5</sup>, etc.

- 
4. À ce titre, nous ne résistons pas, bien que le cela soit à resituer dans son contexte historique et socio-économique, à mentionner ici une chanson de 1930 à caractère publicitaire pour l'Auvergne Gentiane, citée par Clade et Jollès [2006] :  
Air des arracheurs, paroles d'E. Refouvet, musique de J. Amoureux :  
Au frais lever du jour, là-haut sur la montagne,  
Quand le soleil paraît, rougissant la campagne,  
Des hommes vigoureux, aux bras musclés et forts,  
Vont arracher au sol, la Gentiane aux fleurs d'or.  
Dans ce sublime effort de l'arracheur tenace,  
Qui mène chaque jour un travail âpre et dur,  
Aimons ces ouvriers ils sont de notre race,  
Et leur mérite est grand, dans ce labeur obscur.  
Refrain : chantons, chantons, les gars de la montagne!  
Chantons, chantons, une AUVERGNE c'est bon.  
Chantons, chantons, c'est la voix des campagnes,  
Chantons, chantons, une AUVERGNE, buvons.
5. « En 2010 – peut-on lire sur le site Internet de la

## La gentiane dans le Massif central, un modèle de gestion

Mais au-delà de la plante elle-même, tout le monde s'accorde à vanter « la remarquable organisation traditionnelle de la cueillette de gentiane dans le Massif central ». C'est alors le modèle même de gestion de ce qui est vite apparu comme une ressource qui est valorisé et mis en avant.

Le gentianaire passe un contrat avec l'éleveur propriétaire du terrain. Il arrache et vend la plante qui lui procure un revenu. Il ne revient pas sur cette station avant vingt à trente ans (maintenant plutôt quinze) et laisse ainsi à la population de plantes le temps de se régénérer.

Pour l'éleveur, non seulement la gentiane n'a pas grande valeur fourragère, mais elle peut devenir envahissante et réduire l'espace herbeux à pâturer<sup>6</sup>. Le gentianaire lui « nettoie » donc sa prairie et l'éleveur touche lui aussi un revenu. Les animaux (essentiellement les bovins) qui pâturent gardent le paysage ouvert, ce qui permet à la gentiane de se développer et de se renouveler. Sans eux, le milieu propice à la gentiane s'amointrit ou disparaît. Sur cet équilibre homme/plante/animal se structure

---

commune de Picherande – sous la supervision du Cercle européen d'étude des Gentianacées et de Jacques Rouchvarger, a été créée une haute distinction, le label : « Village européen de la Gentiane » qui est décerné aux communes qui font un effort important et particulièrement méritant pour mettre en avant la gentiane sous de multiples facettes : animations, fêtes, culture, tourisme, économie, gastronomie, industrie et artisanat, botanique, histoire, identité locale et régionale... » (<http://picherande.fr/actualite-1>).

6. Il est à noter que par son expansion, la gentiane limite la diversité des autres plantes de la prairie. Cet argument écologique relevant de la richesse de la biodiversité prairiale est plus récemment venu s'ajouter à ceux prônant le maintien de ce système de gestion.

donc un agro-écosystème probablement à mettre également en relation avec l'organisation du foncier sur ces territoires.

Cette organisation « idéale » a néanmoins connu des changements notables durant ces vingt dernières années. Ils sont de divers ordres et dus, entre autres, aux nouvelles orientations agricoles, à la hausse de la demande en gentiane alors que son accès est de plus en plus limité et réglementé. À cela s'ajoute la nouvelle organisation des chantiers avec la mainmise des gros récoltants employant des équipes de main-d'œuvre étrangère saisonnière, les phénomènes de spéculations sur les terrains à gentiane, etc.

Ainsi donc, le contexte général a changé, entraînant des adaptations, mais aussi des dérives tant sociales qu'écologiques.

## Le cas des Pyrénées

Dans les Pyrénées, la gentiane s'inscrit dans un tout autre environnement. En effet, elle n'y a pas donné lieu à une exploitation commerciale afin d'être transformée et valorisée localement<sup>7</sup>. Ici, elle reste avant tout une médicinale majeure de la pharmacopée traditionnelle à usage familial. Cela est d'ailleurs encore

d'actualité, au moins pour les générations les plus âgées. Tous ont fait au moins une cure de gentiane... et s'en souviennent ! Il faut dire que son amertume prononcée laisse des marques profondes dans le souvenir. À une époque d'érosion rapide des savoirs et usages traditionnels liés aux simples, la gentiane garde ici un statut particulier ; elle reste l'une des rares plantes encore vécue très intimement et à laquelle les Pyrénéens vouent une forte estime<sup>8</sup>.

Pour ce qui est des chantiers d'arrachage, on l'a dit, ils ne datent pas d'hier. Néanmoins, il faut ajouter maintenant qu'ils sont localisés à certaines vallées – il n'y a en effet pas abondance de gentiane sur l'ensemble du massif – et toujours effectués par des « étrangers ».

C'est ainsi que Dulac (1886) précisait : « Les indigènes ne la récoltent pas pour en trafiquer [...]. Je ne dis pas que, exception à la règle, quelques montagnards, moyennant finances, n'aident pas les dépopulateurs. Les Lavedanais tiennent à conserver cette plante et la défendent de leur mieux contre l'éradication, au grand déplaisir de l'officine obligée de s'en retourner le sac vide. »

De la même manière, Gaussens (1921) ajoutait : « Il est piquant de constater que les exploitants n'étaient pas des Luchonnais mais des Auvergnats. »

Ce sont donc d'« autres » et nullement des « natifs » qui arrachent et exploitent les racines pyrénéennes, sans qu'il y ait pour autant des re-tombées locales. On ne connaît pas ou très peu les tarifs pratiqués quant à leur production et nulle organisation ni gestion pyrénéenne ne s'est mise en place autour de cette exploitation.

---

7. Peut-être l'Iza (établissement Cabanel – Carcassonne) et la *Gentiane des Pyrénées* (distillerie Serres – Toulouse) sont-elles des boissons qui font exception ? La renommée de ces distilleries et de leur production ainsi que la source de leur approvisionnement seraient à interroger avec attention ; ce travail reste à faire. Néanmoins, sur la durée et en terme de rayonnement au niveau national et international nous sommes bien loin de la diffusion et de la renommée qu'ont connues et que connaissent encore des liqueurs et apéritifs du Massif central (et autres massifs). Il n'y a donc pas – ou plus en tout cas – de produit fini à base de gentiane préparé dans les Pyrénées.

---

8. Dans son rapport *Cures de plantes et plantes à cures dans les Pyrénées centrales*, J. Soust mentionne, en 1999, que la gentiane représente à elle seule la moitié des occurrences des plantes à cures dans les Pyrénées.



Les modalités d'arrachage, la formation des chantiers, les prix : tout est proposé et mis en œuvre par des gens venus de l'extérieur. Ici, la gentiane n'est pas vécue comme une ressource économique.

Quand on ajoute à cela la charge symbolique dont sont dotées les racines qui ancrent le végétal dans sa terre, son terroir, le nombre de développements métaphoriques auxquels ces parties souterraines ont donné lieu, et l'attachement des Pyrénéens à cette plante, on perçoit peut-être mieux comment tout le faisceau d'éléments qui donnaient une image de force positive à la récolte dans le Massif central s'inverse ici pour être vécu dans la démesure et la violence. « Pillage », « razzia »<sup>9</sup> : quand d'autres l'exploitent, la gentiane arrachée au sol pyrénéen ne laisse que les trous de son absence dans la terre et le paysage<sup>10</sup>.

Ceci est d'autant plus vrai que le fameux modèle de gestion – et ses modes implicites de contrôle et de régulation – à l'œuvre dans le Massif central, n'est pas appliqué aux Pyrénées. Il n'y est d'ailleurs pas forcément transposable.

À ce contexte général, peut-être faut-il ajouter une part de méconnaissance de la biologie et de l'écologie de la plante, cela accroissant ces perceptions négatives. Un élu d'un village du Louron témoignait, il y a peu,

d'une exploitation « abusive » de la gentiane, voire du « pillage » de cette dernière par une entreprise « étrangère » sur les estives communales. « Il n'y avait pratiquement plus rien, plus de gentiane. » Aujourd'hui, quinze ans plus tard, la gentiane est de retour en force là où elle avait été déterrée. Quinze ans, c'est justement le temps minimum qu'il faut à une population de gentiane pour se renouveler. C'est le temps minimum de rotation préconisé entre deux arrachages sur une même parcelle. Encore faut-il le savoir...

### ***La situation actuelle et les acteurs en présence***

Sur cette toile de fond, l'exploitation de la gentiane continue néanmoins dans les Pyrénées, et il semblerait même qu'elle s'y intensifie. Les pressions de cueillette que connaît le Massif central, les bas tarifs pratiqués dans les Pyrénées, la réglementation en exercice sur d'autres massifs et à l'étranger alors que la demande industrielle ne fléchit pas, entraînent une hausse des demandes de chantiers de récolte sur le versant nord pyrénéen. Néanmoins les communes visées sont souvent désarmées face à ces demandes. L'image négative dont est entachée l'activité est mise en balance avec les gains qu'elle pourrait apporter à des petits villages en manque de finances. La disparité des modes d'organisation des chantiers, la convoitise qui entoure cette ressource, les tractations encore parfois souterraines dont elle fait l'objet, les difficultés de contrôle et l'ambiance conflictuelle et concurrentielle qui existe entre équipes mais aussi entre collecteurs et négociants, laissent régulièrement la place à des abus tant sociaux qu'environnementaux. *Gentiana lutea* devient alors l'objet de regards et enjeux différents selon les postures adoptées par chacun ; il y est surtout question de rapports de force.

---

9. Il est important de répéter que, dans l'état actuel de nos recherches, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer ou d'infirmer que de véritables razzias aient, par le passé, effectivement eu lieu, mettant à mal des populations entières de gentiane. L'idée, ici, est bien d'attirer l'attention sur un contexte général ayant pu favoriser ce genre de verdict.

10. Notons que le nom même de « gentianaire » qui est donné aux récoltants dans le Massif central et qui colle à celui de la plante en son entièreté n'a d'ailleurs pas d'équivalent dans les Pyrénées où ils ne sont que des « arracheurs ».

## Les récoltants

Du côté des récoltants, les configurations sont diverses. Certains se montrent relativement fidèles aux propriétaires chez qui ils exploitent la gentiane et avec lesquels ils passent un contrat. Ils mettent en place un système de rotation des parcelles d'année en année. D'autres adoptent des pratiques plus répréhensibles, quitte à ne pas attendre d'autorisation d'arrachage, et selon certains élus, à « *faire régner la terreur* » sachant que les moyens de pression ou de répression ne sont pas toujours ajustés.

Mais qu'ils soient en règle ou non, la gentiane des Pyrénées reste pour eux une aubaine. Les freins que pourraient constituer l'éloignement et les nécessaires allers et venues entre le point d'arrachage et celui de vente ou de transformation (Massif central, Catalogne), les difficultés d'accès à la ressource sur le terrain (stations de gentiane éloignées des routes ou des pistes impliquant un transport des sacs soit en 4 x 4, soit à dos d'âne, soit à dos d'homme), les difficultés de prospection (qui s'établit par un maillage relationnel avec différents intermédiaires sur place, comme les bergers, par exemple), la concurrence parfois féroce – voire violente – entre les différents exploitants en présence, la réticence des propriétaires à traiter avec des entrepreneurs étrangers (la communauté marocaine est largement représentée), tous ces aspects donc, sont pourtant compensés par les faibles tarifs pratiqués sur le massif; le flou des contrats signés permettant une exploitation « à la carte » pour chaque récoltant et les risques minorés d'agir en dehors de la loi. À cela s'ajoute le fait que certains exploitants du centre de la France grossissent leurs lots de gentiane du Massif central, fortement valorisée économiquement, avec les racines cueillies en Pyrénées obtenues à bas prix<sup>11</sup>.

« *Dans les Pyrénées – explique un négociant du Centre – vous n'avez pas de grossiste. Ils n'ont pas de référence. Il y a des mairies qui font des autorisations illimitées dans le temps, quasi gratuites!* » Si le manque de structuration de la filière gentiane sur les Pyrénées est une réalité, elle semble être un atout pour des récoltants peu scrupuleux.

## Les ouvriers

Venons-en à ceux qui travaillent à l'arrachage de la gentiane. Ce sont majoritairement des saisonniers marocains, espagnols, plus rarement roumains (et par le passé portugais). Du Massif central aux Pyrénées orientales, un réseau informel s'est constitué dans lequel circulent les informations quant aux chantiers et embauches en cours ou à venir. C'est ainsi que certains d'entre eux travaillent depuis un grand nombre d'années pour le même récoltant, alors que de nouveaux venus arrivent chaque année. Les premiers assurent un rôle implicite de contact et de relais entre le récoltant et les autres ouvriers. Ces chefs d'équipe, généralement désignés par l'exploitant, sont des salariés avec lesquels se sont établies des relations de confiance au fil des embauches successives et qui parlent français (ce qui n'est pas le cas de tous les ouvriers recrutés).

En-dehors de la saison de la gentiane, les ouvriers sont le plus souvent maçons ou bûcherons.

Il va de soi que les travailleurs les plus aguerris tirent un plus grand bénéfice et un meilleur salaire que les débutants. Au sein d'une même équipe, des disparités de rendement existent donc d'un arracheur à l'autre: « *Il y a des années où il y a des jalousies dans l'équipe, raconte l'un d'eux. Il y a ceux qui font plus de sacs*

---

de la traçabilité de cette matière première végétale sauvage.

11. Cette remarque pose le problème



*et du coup qui gagnent plus; ça peut mettre une mauvaise ambiance.* »

Si des dissidences peuvent naître au sein de l'équipe, un certain rapport à la vaillance que chacun met dans son travail est aussi implicitement à l'œuvre. La réputation de certains arracheurs, particulièrement « efficaces », circule volontiers dans la profession: on se souvient autant de ceux qui, se levant tôt et arrêtant tard sont capables de faire jusqu'à 400 kg (ou plus parfois!) de gentiane par jour. On parle aussi des racines singulièrement volumineuses extraites par l'un ou l'autre. Chacun ayant d'ailleurs son propre « record », comme « une belle prise » en quelque sorte dont on est fier. Un rapport à l'endurance et à la performance existe bel et bien au sein de cette communauté de gentianaires qui n'est pas sans lien avec la fierté développée dans le Massif central autour de cette activité. « *Quand on peut ramasser derrière toi, c'est la honte* », nous confiait gravement un ouvrier marocain. Le problème est de savoir comment ce rapport aux valeurs du travail s'inscrit dans les nécessités écologiques que requiert la gestion durable d'une ressource sauvage. Issus du monde rural dans leur pays d'origine avant d'obtenir des contrats de travail en Espagne ou en France comme saisonniers, ces ouvriers semblent avoir un rapport au travail plus en adéquation avec un modèle de récolte de type agricole où tout doit être ramassé. Cet état d'esprit, revendiqué par certains ouvriers, sert parfaitement les intérêts de récoltants-grossistes pour lesquels seul le critère économique semble faire loi.

Derrière cette hypothèse, peut-être teintée de naïveté, c'est non seulement la question de la formation – ou du moins de l'information – à apporter à cette main-d'œuvre qui se pose, mais aussi celle du statut et des perceptions que l'on a – ou pas – d'une ressource sauvage soumise à exploitation.

Les plus anciens ont néanmoins développé

savoirs et savoir-faire autour de la plante. Ils savent, par exemple, repérer à l'œil une gentiane « mûre » et laisser sur place celle qui, malgré des atours extérieurs engageants n'est qu'en début de cycle: « *La bonne, elle fait plus de rosettes* », elle a « *de larges feuilles* », elle « *pousse en fer à cheval* »...

Ces réflexions ne doivent pas cacher pour autant des états de fait préjudiciables. Payés au kilo (ou sur la base du SMIC avec une prime au kilo), les arracheurs cherchent à rentabiliser leur temps de travail. Si l'idée première est de ramasser les gros pieds (ce qui, en principe, devrait être respecté car prélever des petits plants représente beaucoup de travail pour un maigre résultat), il est certain que d'aucuns peuvent être tentés, soit pour leur propre compte, soit sous la pression du récoltant, de prendre tout ce qui est à leur portée. Au titre des dérivés, il arrive aussi que des sacs soient volés pour être revendus à un récoltant concurrent.

Il n'en reste pas moins que le travail de la gentiane est dur et que les saisonniers qui le pratiquent actuellement ne sont aucunement jalouxés par les Pyrénéens que « *ce travail de bûcheron faiblement payé* » n'intéresse pas.

## Les propriétaires

La plupart des propriétaires de terrains, quant à eux, semblent démunis face à la situation et oscillent entre l'opportunité d'avoir un revenu, le désir de gérer les transactions « *à leur façon* », et les responsabilités nouvelles qu'ils doivent endosser face à la hausse des demandes et à la tournure que prennent les événements.

Pour nombre de petites municipalités du massif, la gentiane, même sous-payée – est une source intéressante de revenus (parfois même la seule!). Payés au forfait avant le démarrage des travaux, les chantiers de gentiane représentent un intérêt économique non négligeable pour ces communes souvent modestes. Pour autant, peu d'élus sont au fait des prix et de la



gestion des chantiers sur le long terme. C'est d'ailleurs tout leur rapport à la flore sauvage qui est mis ici en question.

Certains maires, quant à eux, l'affirment sans détour : c'est de l'argent facilement gagné. La plante pousse spontanément sans que l'on ait besoin de s'en occuper, et ce sont les récoltants qui les démarchent pour passer des contrats ou demander l'autorisation d'arrachage. Il s'agit là pourtant d'une véritable activité commerciale engageant un certain nombre de salariés. Des mesures réglementaires – afin notamment d'éviter le travail illégal – doivent donc être prises sous peine d'engager leur responsabilité. Par ailleurs, les pots de vin conséquents que leur proposent certains récoltants sont vécus comme des tentatives de corruption et leur rappellent que la gentiane, dont ils ne faisaient pas grand cas jusqu'alors, peut, à sa mesure, devenir un outil de pression.

Enfin, il est des secteurs des Pyrénées, où les procédures légales concernant tant les autorisations de récolte dans la forêt communale relevant du régime forestier que la rémunération due à l'ONF (frais de garderie) ont été négligées. Simple méconnaissance des dossiers ? Désir d'autonomie sur une ressource sauvage ? Reliquats historiques des relations de ces communes avec l'État et ses représentants des Eaux et Forêts ?

**Les racines extraites peuvent être « grosses comme le bras ». Chaque ouvrier a son propre record en la matière.** Photo: R. Garreta/CBNPMP.

Pour leur part, les agents patrimoniaux de l'ONF ont pu suivre l'évolution des extractions, notamment dans le secteur d'Ax-les-Thermes. Sans rentrer dans le détail des différentes interpellations qu'ils ont effectuées ces dernières années, on peut tout de même signaler que la situation s'est envenimée au fil du temps avec la multiplication des chantiers.

Face aux diverses exactions subies par l'ONF (extraction de gentiane sur du domanial sans autorisation), l'Office a pu mesurer les moyens d'action à sa disposition, le peu d'outils réglementaires à mobiliser<sup>12</sup> et, le cas échéant, les lourdeurs et lenteurs des services administratifs à mettre en action. La gentiane jaune figure néanmoins sur la liste de l'arrêté ministériel du 13 octobre 1989 relatif à la protection des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire. C'est ainsi que, pressé d'avoir un recours réglementaire – notamment en cas de vol – l'ONF s'est impliqué dans la mise en œuvre d'un arrêté préfectoral réglementant la récolte de la gentiane jaune dans six communes d'Ariège. Ce dernier a été pris durant l'été 2012<sup>13</sup>. Il met certes en avant des

- 
12. Un vol avéré de gentiane, quelque soit les quantités envisagées, relève d'une contravention de quatrième classe, c'est-à-dire s'élevant à 135 €.
  13. Sollicité pour donner son avis sur le texte de l'arrêté préfectoral, le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées a émis certaines réserves et fait des propositions qui n'ont pas été suivies d'effet. Afin de mieux prendre en compte la conservation des populations de gentiane jaune en Ariège et le contexte socio-économique des récoltes, le Conservatoire insistait sur le fait que plus qu'une réglementation de la période annuelle de cueillette, il importait de préciser une condition de périodicité d'intervention (minimum 15 ans après la fin d'un chantier) afin de garantir le renouvellement des populations.

La gentiane jaune: une plante sauvage, un remède de la pharmacopée familiale, une racine arrachée à la terre, une bonne prise, un patrimoine naturel à sauvegarder, une ressource à réguler, un atout économique, l'objet de vol, un enjeu politique, une matière première végétale naturelle, le premier maillon de filières florissantes, un gagne-pain, le lieu d'une réflexion sur la réglementation, des perspectives d'avenir...  
Photo: Marion Lavabre/CBNPMP.



arguments écologiques (dont la portée pourrait être discutée), mais fait l'impasse sur les réalités du terrain et impose des règles de récolte difficilement contrôlables.

Parallèlement aux dispositions prises par l'arrêté quant aux dates et aux quantités récoltées, l'ONF propose aux maires d'organiser, pour les chantiers de gentiane, un système de consultation publique permettant la mise en concurrence. L'Office s'engage alors à assurer la rédaction des marchés communs et à apporter un appui administratif à ces démarches. Dans le même temps, l'ONF entérine son refus d'autoriser quelque récolte que ce soit de gentiane sur le domanial, « *la gardant en réserve* » (stratégie écologique? commerciale?).

À travers ces prises de position, la posture de l'ONF, faisant valoir des droits et des compétences comme gestionnaire d'espaces et de matière première végétale, comme établissement public industriel et commercial, comme police de l'environnement, est réaffirmée. Son ascendant sur les élus aussi.

Et la gentiane? Jusqu'ici considérée comme « menu-produit » (statut qu'elle garde réglementairement et donc qui sert de référence pour les amendes), et même comme « *plantouse* » pour certains, elle acquiert désormais ses lettres de noblesse en tant que matière première végétale convoitée. Elle a un poids économique et est maintenant envisagée comme une ressource dont on s'inquiète, voire comme

un véritable produit dont on pourrait estimer le stock et que l'on cherche à réguler.

La situation met en lumière des rapports de forces, d'avoir et de pouvoir autour d'une plante sauvage devenue ressource. Cette situation encore assez inédite dans les Pyrénées, bien que non isolée sur le territoire national, soulève de nombreuses questions et met en évidence des points de vue et des intérêts divers. Ce qui, par le passé, se réglait à l'amiable ou semblait sans incidence majeure au niveau écologique, amène désormais véritablement à réfléchir à la régulation concertée de cette ressource, directement chevillée à celle du maintien de ce patrimoine naturel.

## Conclusion

La récolte de la gentiane jaune réunit un ensemble d'éléments où se mêlent des faits d'ampleur inhabituelle pour un prélèvement végétal dans le monde sauvage et des ressorts symboliques puissants. Le tout peut conduire à une vision de la démesure. Tout ce qui, dans le Massif central alimentait une image de la force positive s'inverse ici pour concourir à souligner la violence de la pratique tant sur le milieu que sur le ressenti des hommes. Le fait est d'autant plus criant que, sur le versant nord du massif tout du moins, la plante passe de la pharmacopée familiale à une récolte de masse pour devenir une ressource pour l'industrie. Et dans les Pyrénées, où nulle filière de valorisation n'est présente, les dimensions multifactorielles que recouvre son exploitation sont méconnues et

---

Il lui paraissait important que soit mis en œuvre et que l'on puisse disposer d'un plan de cueillette centralisé, c'est-à-dire d'un plan de gestion.

laissent libre cours à toutes les interprétations ainsi qu'à tous les abus.

Le fait que ce soit sa racine qui est convoitée, attire d'autant plus l'attention et pose directement la question du maintien et de la régénération de ces populations dont on semble couper à la base tout espoir de reprise. Aussi, à défaut de véritable gestion ou régulation, c'est l'outil réglementaire qui prend le relais quitte à n'être pas toujours tout à fait adapté aux réalités de terrain. Pour autant, la réflexion sur un cadrage adapté de cette activité s'avère nécessaire. Il doit pouvoir considérer les multiples réalités à l'œuvre : celle des acteurs parcourant les espaces à gentiane (éleveurs, gestionnaires de domaines skiables, touristes...), celle des propriétaires de terrain (privés, communes, ONF), celle des récoltants et de leurs équipes, et celle de la plante et de son milieu naturel.

Prise dans un faisceau de représentations et d'enjeux où se mêlent écologie, économie, réglementation et politique, la gentiane est loin d'avoir le même statut ou la même valeur pour tous les acteurs en présence. Les rapports de force à l'œuvre entre eux se manifestent alors de façon d'autant plus accrue que la situation est problématique.

## **Bibliographie**

**BERTRAND B.** (2010), Des gentianes et des hommes, Sengouagnet, éditions de Terran, coll. « Le compagnon végétal », vol. 19.

**BULLETS DU CERCLE EUROPÉEN D'ÉTUDE DES GENTIANACÉES.** (1993-2006), CEEG Actualités, n° 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 19, 20, 21, 22 et 25, Lausanne-Dorigny (Suisse).

**CLADE J.-L. & JOLLES C.** (2006), La Gentiane. L'aventure de la fée jaune, Yens sur Morgues (Suisse), éd. Cabédita.

**DULAC ABBÉ.** (1886), Mélanges botaniques. Plantes nouvelles et critiques, monstueuses, rares, Paris, F. Savy libraire éditeur.

**GARRETA R. & MORISSON B.** (2011), La cueillette des plantes sauvages en Pyrénées et Midi-Pyrénées. Phase 1, état des lieux, rapport du Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées.

**GARRETA R., MORISSON B., GARCIA J., GIRE L. & CAMBECEDES J.** (2013), La cueillette des plantes sauvages en Pyrénées et Midi-Pyrénées. Phase 2, analyse et valorisation. Récolter *Gentiana lutea* en Pyrénées, rapport du Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées.

**GAUSSEN H.** (1921), « Les plantes médicinales dans l'Ariège », bulletin de l'Association Écologique Ariégeoise.

**SOUST J.** (1999), Cures de plantes et plantes à cures dans les Pyrénées centrales, rapport d'étude pour le Conservatoire botanique pyrénéen, Parc national des Pyrénées, Plantes et Médecines.